



**SESSION ORDINAIRE  
DU LUNDI 31 MAI 2021**

**L'an deux mille vingt et un**, le TRENTE-ET-UN MAI à dix-huit heures zéro minute,  
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Étaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REINE Fabien, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, REMENANT Christine, SCHAAP Vincent

Absent excusé : Christophe FAISY

Bons pour pouvoir : C. FAISY à S. LAGRANGE

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

**LA SÉANCE**

*Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 28 Avril 2021*

*Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.*

*Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance*

*Ordre de Jour :*

**Délibérations :**

- 1) Vote des taux 2021 - Modification
- 2) Modification des Commissions
- 3) 3CBO : Délégué à la CLECT
- 4) Tarifs location Maison de la Fontaine
- 5) Défense incendie (terrain les buzets, devis)
- 6) Bois de Pierre / éclairage de l'arrêt de bus

**1) TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX D'IMPOSITION 2021**

*Délibération n°1117-05-2021*

***Suite au contrôle de légalité de la Préfecture il convient d'annuler et de reprendre LA DELIBERATION N°1112-04-2021 afin de respecter la règle de lien.***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la réforme de la fiscalité directe local dès 2020 les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019,

Vu l'état de notification n°1259 des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021,

Vu le budget principal 2021, voté ce jour et équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 160 609 €

Mme le Maire rappelle au Conseil les taux des taxes locales appliqués en 2020 à savoir :

Foncier Bâti : 15.25 %

Foncier Non Bâti : 43.92 %

Afin d'équilibrer le budget et de compenser à minima la diminution des bases d'imposition 2021, Mme le Maire propose une hausse de 1.5%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, NEUF voix pour, ZERO voix contre, ZERO ABSTENTION

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux. Le conseil municipal vote une hausse de 1.5 %, soit les taux d'imposition 2021 suivants des taxes directes locales

- **la taxe du foncier bâti à 15.48 % + la taxe Départementale 18.56 %, soit un total de 34.04 %**

- **la taxe du foncier non bâti à 44.22 %**

- **AUTORISE** Madame le Maire à compléter en conséquence et signer l'état 1259 et à notifier cette délibération à l'administration fiscale.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Délibération n°1118-05-2021*

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°1063-06-2020**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Suite à la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint, il convient de reconstituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, Mme Francine DE WILDE, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein.

Décide de procéder à l'élection d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, en remplacement de M. BOURGEOIS,

Sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal les membres titulaires de la CAO :

- 1) Christine REMENANT
- 2) Sébastien LAGRANGE
- 3) Bernard RIGLET

Sont désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal les membres suppléants de la CAO :

- 1) Vincent SCHAAP
- 2) Fabien REINE
- 3) Alexa JOUHANNAU

### **DESIGNATION DES DELEGUES – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.**

*Délibération n°1119-05-2021*

*Suite à la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint, il convient de désigner un nouveau délégué au PETR*

*Vu le code général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de désigner un ou deux délégués titulaires et un ou deux délégués suppléants de la commune auprès des Syndicats intercommunaux ci-après mentionnés, le conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation de ces délégués comme suit :*

***PETR : (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural -Gâtinais montargois)***

***REINE Fabien (Titulaire)***

***JOUHANNAU Alexa (Suppléant)***

### **FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

*Délibération n°1120-05-2021*

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°1073-09-2020*

CRCM 31-05-2021

**Commission des finances** : F. DE WILDE, B. RIGLET, F. REINE, C. REMENANT, C. FAISY, S. LAGRANGE, A. JOUHANNAU, P. LEBAILLY, V. SCHAAP.

**Commission Voirie & Infrastructures** :

B. RIGLET, C. REMENANT, V. SCHAAP, C. FAISY, P. LEBAILLY

**Commission Restaurant scolaire / Ecole** : F. DE WILDE, F. REINE, A. JOUHANNAU, C. REMENANT

**Commission du Cimetière** : B. RIGLET, F. REINE, P. LEBAILLY

**Commission Communication** : F. REINE, A. JOUHANNAU, S. LAGRANGE

**Commission Environnement / Aménagement / Tourisme / Embellissement** :

F. REINE, A. JOUHANNAU, C. REMENANT, P. LEBAILLY

**Commission Sécurité** :

B. RIGLET, F. REINE, C. FAISY, P. LEBAILLY, S. LAGRANGE, V. SCHAAP

**Comité consultatif d'action sociale** : C. REMENANT, F. REINE, C. FAISY, S. LAGRANGE

3 personnes extérieures au conseil municipal seront nommées par arrêté du Maire

### **3 / 3CBO / Désignation d'un membre de la CLECT**

*Délibération n°1121-05-2021*

Madame le Maire informe le conseil, qu'en remplacement de M. Bourgeois, il convient de désigner au sein du conseil municipal un nouveau représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI. Elle est chargée par là-même de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Les communes seront représentées à hauteur d'un délégué par tranche de 1500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE le délégué suivant pour siéger au sein de la CLECT :

- M. Bernard RIGLET

### **LOCATION DES SALLES – TARIFS 2021**

*Délibération n°1122-05-2021*

**Maison des Associations :**

Le Conseil Municipal reconduit les tarifs de location ainsi que les modalités pour 2021, comme suit :

La salle sera louée pour un maximum de 30 personnes

Tarifs habitants de la commune : 120.00 € (vaisselle comprise)

Tarifs habitants hors commune : 150.00 € (vaisselle comprise)

Entreprises (en semaine uniquement) : 25 €/personne

Chèque de caution : 500.00 €

Attestation de responsabilité civile à fournir par le locataire des lieux

Le règlement se fera en une seule fois à la réservation.

La salle sera louée pour le week-end.

**Salle à vocation scolaire et culturelle :**

Suite à la construction de la nouvelle salle, le conseil municipal décide des modalités de location de celle-ci et reconduit les tarifs pour 2021.

	Vin d'honneur (2 h)	Week-end (2 jours)	Caution
Résidents	100 €	300 €	1000 €
<i>Vaisselle</i>	/	50 €	
Non Résidents	100 €	400 €	1000 €
<i>Vaisselle</i>	/	50 €	
Forfait « Ménage »	60.00 €		100 €
Associations Communales	<b>2 locations gratuites par an Sauf option « ménage » payante si souhaitée.</b>		
Associations extérieures  En semaine uniquement	<b>Tarifs : 100.00 € la-journée</b>		
Entreprises  En semaine uniquement	<b>25 € par personne  En fonction des besoins et/ou du nombre salle Maison des Associations ou Maison de la Fontaine</b>		

Le Conseil Municipal fixe le prix de la caution à 1000.00 €.

Il est rappelé les conditions de location de la salle (versement de la totalité du montant 3 semaines avant la location, chèques de caution et attestation de responsabilité civile au nom de la personne réservataire).

## **5/ Cimetière – Tarifs 2021 des concessions**

*Délibération n°1123-05-2021*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°677-05-2012 en date du 05/05/2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les **tarifs pour l'année 2021** des concessions (sépultures) et cases au columbarium, ainsi que les caves-urnes, à compter du 01/06/2021 à savoir

### **Concessions**

- 1) Concessions Trentenaires : 200.00 € (2m<sup>2</sup>)
- 2) Alvéoles Cinéraires (15 ans) : 300.00 €  
Alvéoles Cinéraires (30 ans) : 600.00 €
- 3) Cave-urne (15 ans) : 250.00 €  
Cave-urne (30 ans) : 500.00 €

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la taxe d'utilisation du caveau provisoire et détermine le tarif suivant : 5 €/jour

## **6/ Défense incendie / Les Buzets**

*Délibération n°1124-05-2021*

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Philippe DESLAIS est d'accord pour céder à l'euro symbolique un bout de terrain pour l'installation d'une poche souple de 120 m3.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus pour la réalisation d'une défense incendie (citerne enterrée de 120 m3) au lieu-dit les Buzets.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que l'acte de cession soit établi chez Me DUBOIS Gilles, notaire à Château-Renard.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de contacter un géomètre pour faire borner le terrain avant la réalisation des travaux.

## **BOIS DE PIERRE / MÂT SOLAIRE**

*Délibération n°1125-05-2021*

Mme le Maire propose l'installation d'un mât solaire au Bois de Pierre, afin de sécuriser l'arrêt de bus qui n'est pas du tout éclairé. Un devis supplémentaire a été demandé à Somelec. (un devis avait déjà été demandé pour le mât à la mare des tilleuls).

Le devis s'élève à 2385.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces travaux et le devis de l'ent. Somelec s'élevant à 2385.00 € H.T. et 2862.00 € TTC. Il charge Madame le Maire de signer le devis et le bon de commande correspondant.

## **AFFAIRES DIVERSES**

---

### **1/AD – Décorations festives**

Des décorations ont été commandées auprès de Festilight (cordons lumineux, rideaux).

Des décorations pour les poteaux seront commandées chez Decolum.

### **2/AD – Sports**

Mme Remenant a contacté la 3CBO pour organiser des activités sportives pour les adolescents durant les congés d'été.

### **3/AD – Tiers-Lieux.**

Préparation d'une tarification, une publicité sera en mise en place pour toucher les entreprises et louer les salles pour séminaires, associations non communales

### **4/AD – Stationnement rue des Bourdinières**

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a fait le tour du bourg avec Mme Remenant et M. Auger (Département) pour le marquage des places de stationnement en dehors des trottoirs. Lors de cette visite il a été constaté que les voitures se garent sur les trottoirs, endommageant ceux-ci. Il pourrait être envisagé que les voitures stationnent sur la route rue du Bois de la Chenille et rue des Bourdinières, le stationnement sur les trottoirs étant interdit. Une réunion sera programmée sur place avec les riverains.

### **5/AD - Voirie / broyage des banquettes :**

Il a été réalisé par l'entreprise DESLAIS

### **6/ AD – Dossier catastrophe naturelle**

La Commune n'a pas été reconnue pour 2020.

La Commune avait fait un recours pour l'année 2019 qui n'avait pas été reconnue non plus. Mme le Maire se rendra à l'audience de recours prévue le 8 juin pour ce dossier.

### **7/ AD – Comité des fêtes**

Une réunion aura lieu le 12 juin à 14 h.

### **8/ ELECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES**

Définition des tours de garde

### **9/ Chats / Les Dodinets :**

Suite à un signalement de recrudescence de chats aux Dodinets, un mot a été mis dans les boîtes aux lettres pour rappel aux obligations des propriétaires. Contact a été pris avec l'association Miniku de Chuelles pour trappage.

### **10/ Commission cimetièrre**

La commission s'est réunie le 25 mai et a travaillé sur le règlement du cimetière.

Il faudrait mettre une stèle ou une plaque sur le mur pour inscrire les noms des personnes dont les cendres seront dispersées dans le jardin du souvenir. Un devis sera demandé pour une plaque.

Revoir fermeture de l'ossuaire. Revoir la fermeture du caveau provisoire

Il serait souhaitable de renforcer le mur du fond (des devis vont être demandés (Revil, La Firminoise).

De plus le cimetière doit être fermé à clé (réglementation obligatoire) et avoir des horaires d'ouverture. Des devis seront demandés pour différents systèmes de fermeture/ouverture automatique

### **11/AD – Le Vox – Séances**

Suite à la convention signée avec le Vox, « Du cinéma dans mon village », les séances à St Firmin des Bois sont programmées comme suit :

**Judi 14 octobre à 20 h 30**

**Judi 18 Novembre à 18 h 00 et à 20 h 30**

**Judi 16 Décembre à 20 h 30**

Concernant la séance « plein air », elle aura lieu le samedi 4 septembre 2021. Le film retenu est « Donne-moi des ailes »

### **12/AD – Inauguration de la Maison de la Fontaine**

Mme le Maire propose au conseil municipal de réaliser l'inauguration de la Maison de la Fontaine le samedi 18 septembre 2021 à 11 h 00, journée du Patrimoine 2021

### **13/AD – Maison de la Fontaine – Chauffage**

L'entreprise DALKIA viendra le lundi 7 juin à 15 h 30 pour établir un diagnostic, et un devis pour l'entretien de la Chaudière.

### **Informations diverses**

#### **MJC – Château-Renard**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la MJC met en place un soutien informatique un mardi par mois à compter de septembre 2021.

#### **Commande groupée de fuel.**

Mme Remenant s'est renseignée auprès de divers fournisseurs. Un appel va être fait auprès des St Firinois qui seraient intéressés.

### Transports vers Château-Renard

Mme Remenant a rencontré deux conseillers de Château-Renard concernant le transport des personnes âgées le mercredi au marché de Château-Renard dans le cadre de l'aide aux personnes âgées. Mme Remenant va recenser les personnes de plus de 70 ans qui seraient intéressées par ce service.

Une réunion pour le projet « café-commerce » aura lieu le 19 juin.

Voirie : l'entretien sera programmé pour septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 00.

*Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures 00.*

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



### Rappel des Membres présents CM du 31/05/2021 :

#### Signatures :

DE WILDE Francine 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien 	FAISY Christophe  Absent excusé Pouvoir à S. LAGRANGE
JOUHANNAU Alexa 	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 	REMENANT Christine 
LEBAILLY Philippe 			